

À l'issue de l'année 2019/2020, le taux de passage en 2<sup>e</sup> année de licence des néo-bacheliers 2019 est de 53,5%. Depuis la mise en place de la loi ORE, le taux de passage progresse de façon continue, mais son augmentation a été particulièrement importante dans le contexte de la crise sanitaire (+8 points par rapport aux néo-bacheliers 2018). L'ensemble des néo-bacheliers ont bénéficié de cette hausse. Cette évolution n'est pas imputable à une amélioration des caractéristiques moyennes des néo-bacheliers et découle en partie des conséquences de la crise sanitaire qui se sont traduites par des aménagements des modalités de passation des cours et des examens et *in fine*, par une amélioration de l'assiduité des étudiants. L'assiduité favorise le passage en 2<sup>e</sup> année, en particulier pour les étudiants les plus en difficulté. La réussite en fin de 1<sup>re</sup> année de licence peut aussi être mesurée par l'acquisition de l'ensemble des crédits ECTS, certains étudiants pouvant choisir de ne pas poursuivre en licence. En ajoutant cette mesure avec celle du passage en 2<sup>e</sup> année, 58,4% des néo-bacheliers 2019 entrés en licence seraient en situation de réussite à l'issue de leur 1<sup>re</sup> année.

## Réussite, assiduité en 1<sup>re</sup> année de licence et passage en 2<sup>e</sup> année : impact de la loi ORE et de la crise sanitaire

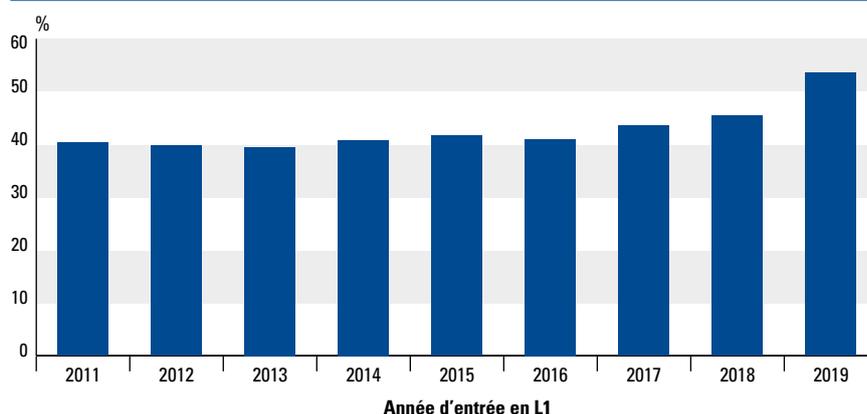
**Une hausse du taux de passage en 2<sup>e</sup> année de licence depuis la promulgation de la loi ORE, accentuée par la crise sanitaire**

Avec la mise en place de la loi ORE à la rentrée 2018, les taux de passage des néo-bacheliers en deuxième année de licence (L2) ont progressé dès la session 2019. Cette croissance s'est accélérée pour les néo-bacheliers 2019 inscrits en licence à la rentrée 2019/2020 dans le contexte de la crise sanitaire (*Graphique A*). Le taux de passage en L2 en 2020/2021 pour les néo-bacheliers 2019, qui s'élève à 53,5%, a ainsi progressé de 8 points par rapport à la cohorte 2018 et de près de 10 points en prenant comme référence la cohorte 2017 (*Figure 1*). Quelles que soient leurs caractéristiques

sociodémographiques, toutes les catégories de néo-bacheliers profitent de cette hausse du taux de passage.

L'amélioration des taux de passage ces dernières années est le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs. Depuis la promulgation de la loi ORE, la structure de la population des néo-bacheliers s'est améliorée en termes de profils de réussite : la part des étudiants, dont les caractéristiques sont traditionnellement associées aux taux de passage les plus faibles, décroît au profit de la part de ceux dont les caractéristiques sont associées aux taux de passage les plus élevés. Par exemple, la proportion des néo-bacheliers « à l'heure ou en avance » a augmenté de près de 4 points entre les cohortes 2017 et 2019, au détriment des bacheliers en retard d'un an (-3 points) ou

GRAPHIQUE A - Evolution du taux de passage en L2 des néo-bacheliers entrant en L1



Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée N  
Source : MESR-SIES, Système d'information SISE

FIGURE 1 - Caractéristiques et taux de passage L1-L2 des néo-bacheliers de la session N entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée N (en %)

Caractéristiques des étudiants		Part des inscrits de la cohorte			Taux de passage L1-L2		
		2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Genre	Homme	40,8	40,3	39,1	37,2	40,1	47,7
	Femme	59,2	59,7	60,9	48,1	49,1	57,2
Âge au bac	À l'heure ou en avance	79,6	81,5	83,2	48,1	49,7	56,8
	En retard d'un an	16,4	15,0	13,8	27,6	27,3	38,1
	En retard de plus d'un an	4,0	3,4	3,0	22,1	21,4	32,6
Type de bac	Littéraire	19,8	18,5	18,6	46,2	45,6	53,6
	Economique et social	30,9	32,7	33,3	50,6	50,4	60,0
	Scientifique	29,5	30,9	30,8	55,9	58,6	65,0
	<b>Ensemble bac général</b>	<b>80,3</b>	<b>82,2</b>	<b>82,7</b>	<b>51,4</b>	<b>52,4</b>	<b>60,4</b>
	Technologique STMG	6,8	6,6	6,5	11,6	10,9	18,3
	Autre technologique	6,5	6,4	6,2	18,1	19,4	28,1
	<b>Ensemble bac techno</b>	<b>13,3</b>	<b>13,0</b>	<b>12,7</b>	<b>14,8</b>	<b>15,1</b>	<b>23,1</b>
	Baccalauréat professionnel	6,4	4,9	4,6	5,7	6,8	12,6
Mention au bac	Très bien	6,0	6,5	6,6	81,9	82,0	79,6
	Bien	14,1	14,6	14,6	72,0	72,4	74,2
	Assez bien	27,0	26,8	26,6	52,6	54,2	61,4
	Passable 1 <sup>er</sup> groupe	36,5	34,5	34,3	30,7	32,0	43,7
	Passable 2 <sup>e</sup> groupe	14,4	13,2	14,3	17,4	17,1	30,1
Inconnue	2,1	4,5	3,5	35,7	40,2	48,5	
Origine sociale	Très favorisée	28,5	28,8	28,7	52,8	54,4	61,4
	Favorisée	14,1	14,3	14,4	46,2	48,0	55,9
	Assez défavorisée	27,7	29,1	29,2	42,4	43,9	52,5
	Défavorisée	25,1	23,6	23,1	35,4	36,6	46,2
	Non réponse	4,7	4,2	4,6	31,9	33,4	39,3
Boursier	Non boursier	50,3	54,0	50,1	43,9	45,3	52,8
	Boursier	49,7	46,0	49,9	43,5	45,5	54,2
<b>Ensemble</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>43,7</b>	<b>45,5</b>	<b>53,5</b>

Champ : néo-bacheliers de la session N entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée N, France entière  
Source : MESR-SIES, systèmes d'information SISE

plus (-1 point) par rapport à l'âge théorique d'obtention du baccalauréat. Cette tendance n'est pas sans incidence sur l'évolution des taux de passage puisque le retard au baccalauréat différencie en effet assez nettement les taux de passage en L2 observés : 38 % des néo-bacheliers 2019 en retard d'un

an au baccalauréat sont passés en L2 en 2020/2021 contre 57 % de ceux à l'heure ou en avance. La proportion des bacheliers professionnels (4,6 % en 2019, -1,8 point) et, dans une moindre mesure, des bacheliers technologiques (12,7 %, -0,6 point) tend également à décroître au profit des bacheliers

généraux (82,7 %, +2,4 points) et particulièrement ceux de la série « économique et social » (33,3 %, +2,4 points).

Sur la période de la crise sanitaire, la hausse du taux de passage en deuxième année est un peu plus importante pour les étudiants dont les caractéristiques sont traditionnellement associées à des taux de réussite moindres, telles que le retard au baccalauréat (environ 4 points de plus d'augmentation que pour les bacheliers « à l'heure ») ou une origine sociale défavorisée. Sur ce dernier critère, la hausse du taux mesurée en points de pourcentage décroît légèrement au fur et à mesure que l'origine sociale s'élève.

### Encadré 1 : La loi Ore

La loi « Orientation et Réussite des étudiants » (ORE) votée le 8 mars 2018 a pour objectif d'améliorer la réussite des étudiants quelle que soit leur filière d'origine, en les accompagnant tout au long du premier cycle. Cette loi modifie les modalités d'affectation dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer les choix d'orientation des étudiants et leur permettre d'accéder à une formation plus adaptée à leur parcours professionnel envisagé. Avec la mise en place de Parcoursup en 2018 l'admission des bacheliers repose sur la cohérence entre le vœu formulé par l'étudiant, les acquis de sa formation et les caractéristiques de la filière demandée. Ce nouveau système permet également aux nouveaux étudiants de formuler des vœux non hiérarchisés et d'être admis sous réserves si leur profil scolaire n'est pas assez solide. Les étudiants en « oui-si » sont admis en

première année de licence sous conditions. Il s'agit de leur proposer un parcours plus adapté pour limiter les risques d'abandons sous la forme d'une **licence aménagée**. Le cursus licence prévoit classiquement un temps complet d'enseignement sur trois ans avec l'acquisition de 60 ECTS par an pour un total de 180 ECTS. Les aménagements permis par la loi ORE ont pris principalement deux formes : une **licence allongée**, le plus souvent par un dédoublement de la première année, avec une année liminaire qui permet une mise à niveau de l'étudiant, ou une licence en trois ans avec des accompagnements pédagogiques spécifiques en parallèle aux enseignements.

Dans cette étude, les licences en trois ans regroupent ainsi les cursus licence classiques et les licences aménagées avec des compléments pédagogiques.

### La hausse du taux de passage en 2<sup>e</sup> année de licence pour les néo-bacheliers 2019 n'est pas liée à l'amélioration des caractéristiques moyennes de la population

Si les évolutions des caractéristiques des néo-bacheliers expliquaient la moitié de l'augmentation du taux de passage en 2<sup>e</sup> année de licence pour la cohorte des

## Encadré méthodologique : la méthode des « taux types »

Le taux de passage en L2 pour une cohorte d'entrants en L1 d'une année N est obtenu en rapportant l'effectif d'étudiants de la cohorte inscrits en L2 à la rentrée N+1 à l'effectif d'inscrits en L1 à la rentrée N. Il s'agit aussi de la moyenne des taux de passage observés dans chacune des sous-populations (ou groupes de contrôle) formées par les croisements des variables de contrôle (par exemple, le genre, les tranches d'âge...), pondérée par l'importance relative de chaque sous-population.

Pour expliquer la différence entre les taux de passage en L2 d'une cohorte A, considérée arbitrairement comme référence, et d'une cohorte B, nous utilisons la méthode dite des « taux types » (Leridon et Toulemon, 1997).

Pour ce faire, on calcule la moyenne des taux de passage observés par groupe de contrôle au sein de la cohorte A, pondérée par la structure

de la population des néo-bacheliers observée au sein de la cohorte B. La moyenne obtenue s'interprète comme le taux de passage en L2 de la cohorte B si les taux de passage dans chacun des groupes de contrôle étaient identiques à ceux de la cohorte A de référence. L'écart entre ce taux de passage attendu et le taux de passage réellement observé est dû à la différence entre la structure de la cohorte B et celle de la cohorte A de référence. Les variables utilisées pour caractériser la population sont le genre, la série du baccalauréat, la mention, le retard au baccalauréat, l'origine sociale, la bourse d'études et la discipline de formation.

**Référence :** Leridon H. et Toulemon L. (1997) : « Démographie. Approche statistique et dynamique des populations », Paris, Economica (collection économie et statistiques avancées), 440 pages.

**FIGURE 2 - Taux de passage L1-L2 par discipline avec prise en compte des effets de structure**

Disciplines	Taux de passage (en %)			Écart (en point de %)		
	observé cohorte 2018 (a)	observé cohorte 2019 (b)	attendu 2019 (structure 2019 et taux 2018) (c)	entre taux observé 2019 et taux observé 2018 (d) = (b) - (a)	dû aux effets de structure (e) = (c) - (a)	dû à d'autres facteurs hors effet de structure (f) = (d) - (e)
<b>Ensemble</b>	<b>45,5</b>	<b>53,5</b>	<b>45,8</b>	<b>8,0</b>	<b>0,3</b>	<b>7,7</b>
Droit, Sc. Politiques	43,0	54,1	43,6	11,1	0,6	10,5
Economie, AES	42,3	52,9	42,9	10,6	0,6	10,0
Arts, lettres, langues, SHS	46,0	51,0	46,6	5,0	0,6	4,4
Sciences-santé	47,4	55,3	47,2	7,9	-0,2	8,1
STAPS	48,0	54,8	46,8	6,8	-1,2	8,0
Psychologie	47,3	59,6	49,4	12,3	2,1	10,2

Champ : néo-bacheliers de la session N entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée N, France entière  
Source : MESR-SIES, système d'information SISE

néo-bacheliers 2018<sup>1</sup>, ce n'est plus le cas pour la cohorte 2019 lorsque l'on décompose la différence entre les taux de passage des cohortes 2018 et 2019 (*encadré méthode des taux type*).

L'évolution de la structure de la population n'explique, en moyenne, que 0,3 point sur les 8 points d'augmentation des taux de passage en L2 observés entre les néo-bacheliers 2018 et 2019 (*Figure 2*). Toutefois, on observe des variations selon les spécialités, notamment en Psychologie où 2,1 points d'augmentation du taux de passage (environ 20 % de l'augmentation totale) est imputable à l'amélioration des caractéristiques des néo-bacheliers. À l'inverse, en STAPS, le taux de passage attendu en L2 à l'issue de l'année universitaire 2019-2020 (obtenu en projetant les taux de réussite 2018 sur la population des néo-bacheliers 2019 en fonction de leurs caractéristiques) est inférieur au taux de passage observé en L2 pour les néo-bacheliers 2018 inscrits 1<sup>re</sup> année de licence (-1,2 point), témoignant d'une légère

dégradation des caractéristiques moyennes de la population dans cette spécialité entre les cohortes 2018 et 2019.

### Hausse de l'assiduité aux examens dans le contexte de la crise sanitaire en lien avec l'assouplissement des modalités de passation

La prise en compte de l'assiduité aux examens et des aménagements possibles liés à la loi ORE permet d'affiner la mesure des taux de passage en deuxième année. D'une part, les néo-bacheliers inscrits en licence allongée loi ORE n'ont pas nécessairement vocation à passer en L2 à l'issue de la première année de licence ; ils représentent 2,2 % des néo-bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2018 et 3,1 % des néo-bacheliers 2019. D'autre part, le passage en deuxième année augmente de façon naturelle avec l'assiduité aux examens.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'indicateur d'assiduité mesurée au moment des examens a fortement évolué. En effet, si la crise sanitaire et les confinements

successifs ont profondément bouleversé les conditions de vie et d'études des étudiants, les établissements ont également été invités à assouplir les modalités de passation des examens, avec la mise en place, selon les cas, d'examens à distance ou hybrides. L'assiduité, mesurée par l'obtention d'au moins une note supérieure à 0, est stable entre les cohortes 2018 et 2019, une fois soustraite la hausse de la part des parcours allongés loi ORE : 90,5 % pour la cohorte 2018 et 90,0 % pour la cohorte 2019 (*Figure 3*). Mais la part des étudiants « très assidus », c'est-à-dire les néo-bacheliers qui ont obtenu au moins une note supérieure à 0 dans chacune des unités d'enseignement (UE) auxquelles ils sont inscrits a progressé de plus de 8 points entre les cohortes 2018 et 2019. Ainsi, parmi les néo-bacheliers 2019 inscrits en licence à la rentrée suivante, 60 % étaient « inscrits en trois ans » et « très assidus » (52 % pour la cohorte 2018).

Si la part des étudiants « très assidus » de la cohorte 2019 a fortement augmenté par rapport à la cohorte précédente, la structure morphologique des sous-populations distinguées selon ces différents critères

1. NI 2020-16 – Réussite et assiduité en 1<sup>re</sup> année de licence : impact de la loi ORE, nouveaux indicateurs, octobre 2020

FIGURE 3 - Évolution des caractéristiques des néo-bacheliers selon les populations entre les cohortes 2018 et 2019

Caractéristiques des étudiants	Part dans l'ensemble des inscrits (en %)						Evolution 2019-2018 (en points de %)			
	Inscrits en 3 ans		Inscrits assidus		Inscrits très assidus		en 3 ans 2019-2018	assidus 2019-2018	très assidus 2019-2018	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019				
<b>Ensemble</b>	<b>97,8</b>	<b>96,9</b>	<b>90,5</b>	<b>90,0</b>	<b>51,6</b>	<b>59,9</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,5</b>	<b>8,3</b>	
<b>Sexe</b>	Homme	39,6	38,6	39,1	38,2	36,6	36,1	-0,9	-0,9	-0,5
	Femme	60,4	61,4	60,9	61,8	63,4	63,9	0,9	0,9	0,5
<b>Âge au bac</b>	A l'heure ou en avance	81,9	83,5	82,7	84,2	85,0	86,2	1,6	1,5	1,2
	En retard d'un an	14,8	13,5	14,2	13,1	12,4	11,5	-1,2	-1,1	-0,9
	En retard de plus d'un an	3,3	3,0	3,2	2,8	2,6	2,3	-0,4	-0,4	-0,3
<b>Origine sociale</b>	Très favorisée	29,2	29,1	29,5	29,2	30,5	30,2	-0,1	-0,3	-0,3
	Favorisée	14,4	14,4	14,5	14,5	14,8	14,7	0,0	0,0	-0,1
	Assez défavorisée	29,0	29,2	29,1	29,3	29,4	29,5	0,2	0,2	0,1
	Défavorisée	23,2	22,8	23,0	22,7	22,2	22,0	-0,4	-0,3	-0,2
	Non réponse	4,2	4,4	4,0	4,3	3,2	3,6	0,3	0,3	0,4
<b>Type de bac</b>	Littéraire	19,0	18,9	19,0	18,9	18,4	18,4	-0,1	-0,1	0,0
	Economique et social	33,7	34,0	34,3	34,5	36,8	36,5	0,3	0,2	-0,3
	Scientifique	30,5	31,0	31,5	32,0	34,2	34,1	0,5	0,5	-0,1
	<b>Ensemble bac général</b>	<b>83,2</b>	<b>83,9</b>	<b>84,8</b>	<b>85,4</b>	<b>89,4</b>	<b>89,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,4</b>
	Technologique STMG	6,3	6,1	5,7	5,5	4,0	4,2	-0,2	-0,2	0,2
	Autre technologique	5,9	5,7	5,6	5,4	4,3	4,5	-0,2	-0,2	0,3
	<b>Ensemble bac techno</b>	<b>12,2</b>	<b>11,8</b>	<b>11,3</b>	<b>11,0</b>	<b>8,2</b>	<b>8,6</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,4</b>
	Baccalauréat professionnel	4,6	4,3	4,0	3,7	2,4	2,4	-0,3	-0,3	0,0
<b>Mention au bac</b>	Très bien	6,6	6,8	7,0	7,0	8,0	8,2	0,2	0,0	0,2
	Bien	15,0	15,0	15,6	15,5	17,7	17,2	0,0	-0,1	-0,5
	Assez bien	27,1	26,9	27,6	27,4	28,9	28,7	-0,2	-0,2	-0,2
	Passable 1 <sup>er</sup> groupe	34,1	34,0	33,6	33,5	31,2	31,5	-0,1	-0,1	0,3
	Passable 2 <sup>e</sup> groupe	12,7	13,9	12,0	13,2	9,9	11,2	1,2	1,3	1,3
	Inconnue	4,5	3,5	4,3	3,3	4,1	3,2	-1,0	-1,0	-1,0
<b>Boursier</b>	Non boursier	51,2	50,3	49,2	48,5	47,0	47,1	-0,9	-0,7	0,1
	Boursier	48,8	49,7	50,8	51,5	53,0	52,9	0,9	0,7	-0,1

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2018 et à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM

Source : MESR-SIES, systèmes d'information SISE et enquête complémentaire SISE

d'assiduité n'a que peu évolué entre les deux cohortes. La crise sanitaire a profité aux bacheliers technologiques : ils sont un peu plus représentés parmi les néo-bacheliers 2019 très assidus que leurs homologues de 2018 (+0,4 point), alors qu'ils sont relativement moins nombreux parmi les étudiants inscrits en 3 ans (-0,4 point). Ces bacheliers semblent s'être plus investis en plus d'avoir bénéficié de l'assouplissement des modalités de passation des examens. Ce changement des modalités de passation a également été mis à profit par les bacheliers ayant moins bien réussi au baccalauréat. Ainsi, la part des néo-bacheliers 2019 qui ont obtenu leur baccalauréat sans rattrapage (1<sup>er</sup> groupe) mais sans mention parmi les étudiants très assidus a légèrement augmenté par rapport à la cohorte 2018 (+0,3 point) alors même que leur part relative dans la cohorte des inscrits en 3 ans a très légèrement diminué (-0,1 point). Pour l'ensemble des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat sans mention, l'augmentation de leur part observée, entre les cohortes 2018 et 2019, parmi les étudiants très

FIGURE 4 - Écarts observés dans les caractéristiques des néo-bacheliers entre les sous-populations

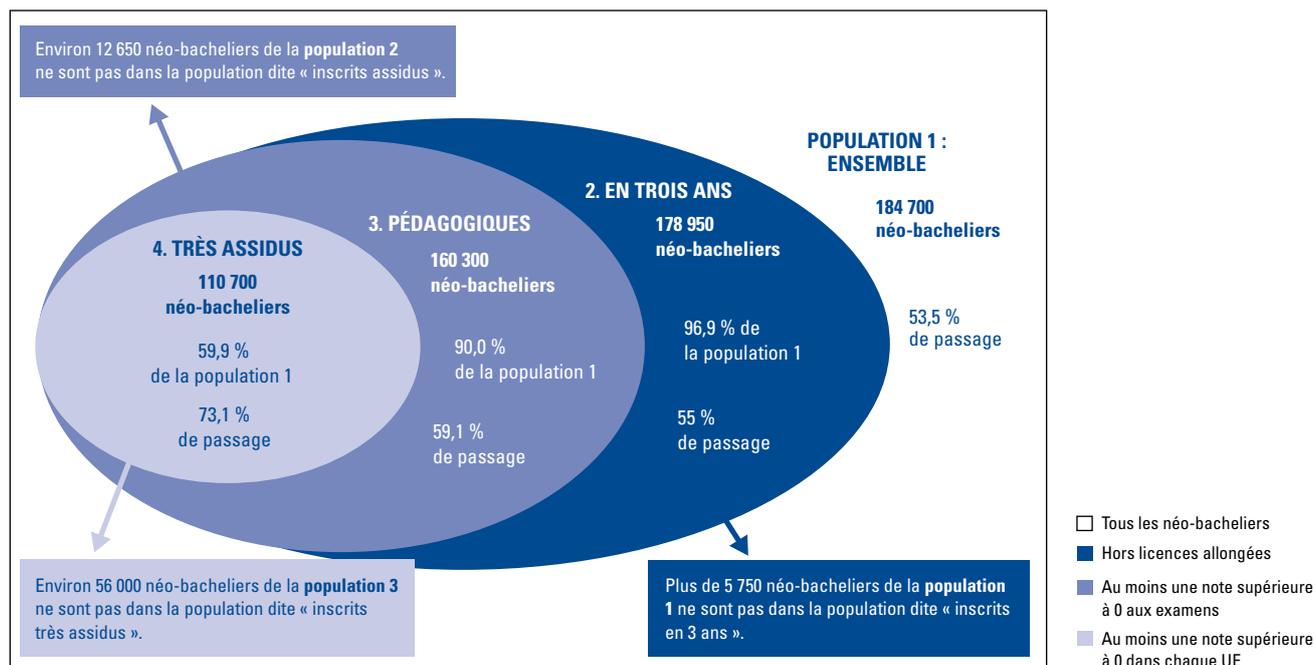
Caractéristiques des étudiants	Écarts (en points de %)		
	Inscrits en 3 ans - assidus	Assidus - très assidus	
<b>Sexe</b>	Homme	0,4	2,1
	Femme	-0,4	-2,1
<b>Âge au bac</b>	A l'heure ou en avance	-0,7	-2,0
	En retard d'un an	0,5	1,6
	En retard de plus d'un an	0,2	0,5
<b>Type de bac</b>	Littéraire	-0,1	0,6
	Economique et social	-0,5	-2,0
	Scientifique	-0,9	-2,2
	<b>Ensemble bac général</b>	<b>-1,5</b>	<b>-3,6</b>
	Technologique STMG	0,6	1,3
	Autre technologique	0,2	0,9
	<b>Ensemble bac techno</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>
	Baccalauréat professionnel	0,6	1,3
<b>Mention au bac</b>	Très bien	-0,1	-1,2
	Bien	-0,3	-1,8
	Assez bien	-0,4	-1,3
	Passable 1 <sup>er</sup> groupe	0,3	2,1
	Passable 2 <sup>e</sup> groupe	0,5	2,0
	Inconnue	0,2	0,2
<b>Boursier</b>	Non boursier	1,9	1,1
	Boursier	-1,9	-1,1

Lecture : la part des hommes parmi les néo-bacheliers assidus (38,2%) est supérieure de 2,1 points à la part des hommes parmi les néo-bacheliers très assidus (36,1%)

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

FIGURE 5 - Répartition des néo-bacheliers sans tenir compte de l'inscription pédagogique



Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM  
Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

FIGURE 6 - Taux de passage en deuxième année de licence des 3 populations selon les caractéristiques des néo-bacheliers et l'assiduité

Caractéristiques des étudiants		Taux de passage des néo-bacheliers inscrits (en %)			Écarts (en points de %)	
		en trois ans	assidus	très assidus	Assidus - inscrits en 3 ans	Très assidus - assidus
<b>Ensemble</b>	<b>Ensemble</b>	<b>55,0</b>	<b>59,1</b>	<b>73,1</b>	<b>4,1</b>	<b>14,0</b>
<b>Sexe</b>	Homme	49,6	53,8	70,4	4,2	16,6
	Femme	58,3	62,4	74,7	4,1	12,3
<b>Âge au bac</b>	A l'heure ou en avance	58,1	62,1	75,1	4,0	13,0
	En retard d'un an	39,7	44,2	61,3	4,5	17,1
	En retard de plus d'un an	34,2	39,3	57,1	5,1	17,8
<b>Origine sociale</b>	Très favorisée	62,5	67,0	79,9	4,5	12,9
	Favorisée	57,2	61,1	74,7	3,9	13,6
	Assez défavorisée	53,9	57,9	71,8	4,0	13,9
	Défavorisée	48,0	52,0	66,7	4,0	14,7
	Non réponse	41,1	45,2	59,8	4,1	14,6
<b>Type de bac</b>	Littéraire	54,2	58,5	72,4	4,3	13,9
	Economique et social	60,7	64,2	76,6	3,5	12,4
	Scientifique	66,1	69,1	79,9	3,0	10,8
	<b>Ensemble bac général</b>	<b>61,2</b>	<b>64,8</b>	<b>77,0</b>	<b>3,6</b>	<b>12,2</b>
	Technologique STMG	19,8	23,6	38,8	3,8	15,2
	Autre technologique	31,1	34,8	50,0	3,7	15,2
	<b>Ensemble bac techno</b>	<b>25,2</b>	<b>29,2</b>	<b>44,6</b>	<b>4,0</b>	<b>15,4</b>
Baccalauréat professionnel	13,9	17,4	31,7	3,5	14,3	
<b>Mention au bac</b>	Très bien	79,8	82,7	88,1	2,9	5,4
	Bien	74,8	77,8	86,2	3,0	8,4
	Assez bien	62,5	66,1	78,1	3,6	12,0
	Passable 1 <sup>er</sup> groupe	45,3	49,4	65,2	4,1	15,8
	Passable 2 <sup>e</sup> groupe	31,6	35,6	52,0	4,0	16,4
	Inconnue	50,2	56,3	72,0	6,1	15,7
<b>Boursier</b>	Non boursier	54,0	60,3	76,3	6,3	16,0
	Boursier	55,9	58,1	70,3	2,2	12,2

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM  
Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

assidus (+1,6 point) est supérieure à celle de leur part dans la population inscrite en 3 ans (+1,1 point).

### Mais l'assiduité aux examens reste corrélée aux caractéristiques des étudiants

L'assiduité mesurée par la présence aux examens est corrélée aux caractéristiques socio-démographiques des étudiants. En effet, les résultats montrent que la part des étudiants qui cumulent les caractéristiques les plus défavorables, en termes de réussite, diminuent avec la prise en compte des critères d'assiduité (Figure 4). Les hommes, dont le taux de passage en 2<sup>e</sup> année de licence est inférieur de près de 10 points à celui des femmes, ne représentent plus, par exemple, que 36 % des étudiants « très assidus » contre 39 % de l'ensemble des étudiants inscrits en trois ans. Les parts des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels parmi les étudiants très assidus sont inférieures respectivement d'environ 3 et 2 points à ces mêmes proportions parmi les étudiants inscrits en trois ans. De même, malgré la légère amélioration observée pour la cohorte 2019, les étudiants ayant eu une mention « passable » au baccalauréat restent sous-représentés parmi les « très

assidus» (43 %) en regard de l'ensemble des inscrits en trois ans (48 %).

## Des taux de passage plus élevés avec l'assiduité aux examens, en particulier pour les bacheliers avec un moins bon profil scolaire

L'assiduité aux examens est une condition primordiale du passage en L2. Les taux de passage observés augmentent de fait avec la prise en compte de l'assiduité (Figure 5). Si 55 % des néo-bacheliers 2019 inscrits en trois ans (c'est-à-dire hors allongement loi ORE) passent en 2<sup>e</sup> année de licence à l'issue de leur première année de formation, c'est également le cas pour respectivement 59 % des étudiants assidus et 73 % des étudiants très assidus.

D'une manière générale, l'augmentation du taux de passage, entre les néo-bacheliers inscrits en trois ans et ceux qui sont assidus ou très assidus est plus forte pour les sous-populations d'étudiants ayant des taux de passage moindres, telles que les bacheliers professionnels et technologiques ou ceux ayant eu cet examen sans mention ou à 19 ans ou plus (Figure 6). Ainsi, les néo-bacheliers qui bénéficient le plus de l'assiduité sont ceux dont les caractéristiques sont associées aux taux de passage les moins élevés : les écarts entre les taux de passage des étudiants assidus et ceux très assidus sont supérieurs à 15 points pour les hommes, les néo-bacheliers en retard dans leur scolarité, les bacheliers technologiques et les bacheliers qui n'ont pas obtenu de mention.

## Des différences marquées entre discipline avec ou sans prise en compte de l'assiduité

Les taux de passage varient de 8 à 10 points suivant les spécialités en licence et les populations prises en compte (inscrits en 3 ans, assidus ou très assidus). Ce sont les néo-bacheliers inscrits en Psychologie qui ont la plus grande proportion de passage en deuxième année, et ce, quelle que soit la mesure de l'assiduité considérée (Figure 7). Dans cette spécialité, le taux de passage s'échelonne de 60 % pour les seuls inscrits en trois ans à 79,5 % pour les inscrits en trois ans très assidus. Toujours forte, l'augmentation du taux

**FIGURE 7 - Parts et taux de passage en L2 des néo-bacheliers inscrits des 3 populations selon la discipline (en %)**

	Néo-bacheliers inscrits					
	en trois ans		assidus		très assidus	
	Part inscrits	Taux de passage	Part inscrits	Taux de passage	Part inscrits	Taux de passage
<b>Ensemble</b>	<b>96,9</b>	<b>55,0</b>	<b>90,0</b>	<b>59,1</b>	<b>59,9</b>	<b>73,1</b>
Droit, Sc. politiques	97,3	55,5	91,5	59,0	62,2	73,1
Economie, AES	96,5	54,5	89,9	58,6	63,5	72,7
Arts, lettres, langues, SHS	98,4	51,7	89,1	57,1	56,8	72,7
Sciences-santé	93,1	58,7	88,6	61,7	58,9	74,6
STAPS	96,2	56,7	92,1	59,2	66,0	69,3
Psychologie	98,9	60,3	92,1	64,7	57,0	79,5

Lecture : 62,2 % des néo-bacheliers en droit-sciences politiques sont inscrits en trois ans et sont très assidus. Leur taux de passage en 2<sup>e</sup> année de licence est de 73,1 %.

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

**FIGURE 8 - Parts et taux de passage en L2 des néo-bacheliers exclus des 3 populations selon la discipline (en %)**

	Inscrits en 3 ans		Inscrits assidus		Inscrits très assidus	
	Part exclus	Taux de passage	Part exclus	Taux de passage	Part exclus	Taux de passage
<b>Ensemble</b>	<b>3,1</b>	<b>7,7</b>	<b>10</b>	<b>2,4</b>	<b>40,1</b>	<b>24,1</b>
Droit, Sc. politiques	2,7	6,4	8,5	2,1	37,8	22,9
Economie, AES	3,5	7,1	10,1	2,4	36,5	18,5
Arts, lettres, langues, SHS	1,6	7,6	10,9	1,1	43,2	22,7
Sciences-santé	6,9	9,4	11,4	5,6	41,1	27,5
STAPS	3,8	6,3	7,9	3	34	26,6
Psychologie	1,1	1,5	7,9	0,2	43	33,2

Lecture : 37,8 % des néo-bacheliers en droit-sciences politiques ne sont très assidus. Cependant, leur taux de passage en 2<sup>e</sup> année de licence est de 22,9 %.

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

de passage avec l'assiduité est plus grande dans les disciplines d'Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales (SHS), passant de 52 % pour les néo-bacheliers 2019 inscrits en 3 ans à 73 % pour ceux qui sont très assidus (+21 points). C'est en STAPS qu'il augmente le moins (+13 points).

Les mesures de l'assiduité proposées présentent certaines limites. D'une part, si seulement 2,4 % des néo-bacheliers considérés comme non assidus sont inscrits en 2<sup>e</sup> année de licence, près d'un quart (24 %) des étudiants qui ne sont pas très assidus passent en deuxième année (Figure 8). Ce taux de passage varie de 18,5 % en Économie-AES à 33 % en Psychologie. En effet, la mesure de l'assiduité la plus stricte, évaluée par le fait d'avoir au moins une note positive dans chaque unité d'enseignement dans laquelle l'étudiant est inscrit, n'est pas homogène suivant les établissements et les disciplines en raison de systèmes de notation, de compensation ou d'organisation des unités d'enseignement qui peuvent être différentes. D'autre part, la proportion d'étudiants très assidus a fortement augmenté entre les

cohortes 2018 et 2019, passant de 52 % des néo-bacheliers 2018 inscrits en licence à 60 % pour les bacheliers 2019. Cela peut s'expliquer par les effets de la crise sanitaire mais aussi par une amélioration de la complétion de cette information, collectée seulement depuis la session 2019 sur la cohorte 2018. En effet, les différences observées entre les cohortes 2018 et 2019 dans certaines disciplines sont parfois très importantes : en STAPS, la part de néo-bacheliers très assidus était de 39 % pour la cohorte 2018, elle est de 66 % pour la cohorte 2019.

## La hausse de l'assiduité dans le contexte de la crise sanitaire n'explique qu'une partie de l'augmentation du taux de passage en 2<sup>e</sup> année

En regard de l'augmentation de l'assiduité aux examens pour la cohorte des néo-bacheliers 2019 dans le contexte de la crise sanitaire, il importe de prendre en compte l'assiduité dans la décomposition de l'évolution du taux de passage en 2<sup>e</sup> année de

licence. Ainsi, aux caractéristiques de la population déjà prises en compte au début de cette analyse (le genre, la série du baccalauréat, la mention, le retard au baccalauréat, l'origine sociale, la bourse d'études et la discipline de formation) sont ajoutés l'assiduité (simple ou forte) et le fait de suivre un parcours aménagé (Figure 9). Avec l'inclusion de ces critères, les effets de structure expliquent désormais 2,2 points sur les 8 points d'augmentation du taux en passage en L2 observé entre les deux cohortes.

Là encore, la part des effets de structure, y compris donc de l'assiduité, est très variable suivant les caractéristiques socio-démographiques des étudiants. Ce sont les bacheliers de la série littéraire pour lesquels ces effets contribuent le plus à la variation du taux de passage (3,7 points). À l'inverse, les bacheliers scientifiques et les détenteurs d'une mention « Très Bien » sont ceux pour lesquels ils y contribuent le moins (respectivement 1,0 et 0,7 point).

## Les déterminants de la réussite en 1<sup>re</sup> année de licence et du passage en 2<sup>e</sup> année : quelles évolutions dans le contexte de la crise sanitaire ?

En licence, les déterminants de la réussite et/ou du passage sont déjà bien connus car mis en évidence dans les études et la littérature scientifique sur la question. L'intérêt de la réalisation de modélisations

**FIGURE 9 - Taux de passage L1-L2 par discipline avec prise en compte des effets de structure, y compris l'assiduité selon les caractéristiques des étudiants**

Caractéristiques des étudiants		Taux de passage (en %)			Écart (en point de %)		
		observé cohorte 2018 (a)	observé cohorte 2019 (b)	attendu 2019 (structure 2019 et taux 2018) (c)	entre taux observé 2019 taux observé 2018 (d) = (b) - (a)	dû aux effets de structure (e) = (c) - (a)	dû à d'autres facteurs hors effet de structure (f) = (d) - (e)
<b>Ensemble de la population</b>		<b>45,5</b>	<b>53,5</b>	<b>47,7</b>	<b>8,0</b>	<b>2,2</b>	<b>5,8</b>
<b>Sexe</b>	Homme	40,1	47,7	42,3	7,6	2,2	5,4
	Femme	49,1	57,2	51,2	8,1	2,1	6,0
<b>Âge au bac</b>	A l'heure ou en avance	49,8	56,8	51,5	7,0	1,7	5,3
	En retard d'un an	27,4	38,1	29,9	10,7	2,5	8,2
	En retard de plus d'un an	21,4	32,6	25,6	11,2	4,2	7,0
<b>Origine sociale</b>	Très favorisée	54,6	61,4	56,8	6,8	2,2	4,6
	Favorisée	48,1	55,9	50,5	7,8	2,4	5,4
	Assez défavorisée	44,0	52,5	46,1	8,5	2,1	6,4
	Défavorisée	36,7	46,2	38,9	9,5	2,2	7,3
	Non réponse	33,9	39,3	38,0	5,4	4,1	1,3
<b>Type de bac</b>	Littéraire	45,7	53,6	49,4	7,9	3,7	4,2
	Économique et social	50,5	60,0	52,4	9,5	1,9	7,6
	Scientifique	58,8	65,0	59,8	6,2	1,0	5,2
	<b>Ensemble bac général</b>	<b>52,5</b>	<b>60,4</b>	<b>54,5</b>	<b>7,9</b>	<b>2,0</b>	<b>5,9</b>
	Technologique STMG	11,0	18,3	13,5	7,3	2,5	4,8
	Autre technologique	19,4	28,1	22,0	8,7	2,6	6,1
	<b>Ensemble bac techno</b>	<b>15,1</b>	<b>23,1</b>	<b>17,2</b>	<b>8,0</b>	<b>2,1</b>	<b>5,9</b>
	Baccalauréat professionnel	6,9	12,5	9,2	5,6	2,3	3,3
<b>Mention au bac</b>	Très bien	82,0	79,6	82,7	-2,4	0,7	-3,1
	Bien	72,4	74,2	73,7	1,8	1,3	0,5
	Assez bien	54,2	61,4	56,7	7,2	2,5	4,7
	Passable 1 <sup>er</sup> groupe	32,0	43,7	34,9	11,7	2,9	8,8
	Passable 2 <sup>e</sup> groupe	17,1	30,1	20,0	13,0	2,9	10,1
	Inconnue	40,2	48,5	43,9	8,3	3,7	4,6
<b>Boursier</b>	Non boursier	45,4	52,8	49,0	7,4	3,6	3,8
	Boursier	45,5	54,2	46,4	8,7	0,9	7,8
<b>Discipline</b>	Droit, Sc. politiques	43,0	54,1	45,0	11,1	2,0	9,1
	Économie, AES	42,3	52,9	44,7	10,6	2,4	8,2
	Arts, lettres, langues, SHS	46,0	51,0	48,6	5,0	2,6	2,4
	Sciences-santé	47,4	55,3	48,4	7,9	1,0	6,9
	STAPS	48,0	54,8	51,1	6,8	3,1	3,7
	Psychologie	47,3	59,6	50,5	12,3	3,2	9,1
<b>Très assidus</b>	Non	29,4	24,3	25,7	-5,1	-3,7	-1,4
	Oui	62,1	71,9	61,6	9,8	-0,5	10,3
<b>Assidus</b>	Non	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0
	Oui	49,2	57,7	51,5	8,5	2,3	6,2
<b>Aménagement cursus</b>	Inscrits en 3 ans	47,1	56,4	50,7	9,3	3,6	5,7
	Allongement loi ORE	8,8	7,7	7,2	-1,1	-1,6	0,5
	Inscrits en 3 ans avec parcours aménagés	28,0	35,8	27,6	7,8	-0,4	8,2

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM  
Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

économétriques sur la probabilité de réussite en 1<sup>re</sup> année, mesurée par le passage en 2<sup>e</sup> année pour les néo-bacheliers 2018 et 2019, est de pouvoir mettre en exergue les effets de la crise sanitaire sur les écarts en termes de taux de passage selon les caractéristiques des étudiants toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en contrôlant également les corrélations entre variables évoquées précédemment dans l'étude.

Les modélisations économétriques réalisées confirment que la crise sanitaire n'a pas remis en question la hiérarchie des caractéristiques des étudiants en lien avec la réussite en 1<sup>re</sup> année ou le passage en deuxième année (Figure 10). Toutefois, la crise a amplifié ou minoré certains écarts dans les taux de passage. Par exemple, l'écart entre les taux de passage estimés se creuse légèrement selon l'origine sociale des étudiants. Les écarts entre les taux de passage des néo-bacheliers issus d'un milieu très favorisé et les autres, estimés toutes choses égales par ailleurs, augmentent légèrement entre les cohortes 2018 et 2019 : notamment il est de -2,9 points pour les néo-bacheliers 2018 d'origine sociale défavorisée par rapport aux très favorisés et de -3,6 points pour les néo-bacheliers 2019.

Cependant, les écarts entre les taux de passage estimés s'amoinrent pour la majorité des caractéristiques. C'est notamment vrai pour les analyses selon la série et la mention au baccalauréat, du retard dans la scolarité et de la discipline de formation. Par exemple, les écarts entre les taux de passage estimés des bacheliers L par rapport aux bacheliers scientifiques passent de -19 points pour les néo-bacheliers 2018 à -15 points pour les néo-bacheliers 2019. Ils diminuent également entre les deux cohortes pour les bacheliers professionnels ou technologiques : de -44 points à -40 points pour les bacheliers professionnels, de -31 points à -27 points pour les bacheliers technologiques autres que Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). À l'instar de la série, les écarts des taux de passage estimés au regard de la mention au baccalauréat s'amenuisent entre les cohortes mais encore plus fortement. L'écart entre les taux de passage estimés des bacheliers 2019 avec mention « très bien » avec ceux ayant eu une mention « passable » n'est plus que

**FIGURE 10 - Modélisation des probabilités de réussite et de passage à l'issue de la première année de licence : écarts à la modalité de référence (en points de %)**

	2018	2019
	Passage	Passage
<b>Intercept</b>	***	***
Homme	-3,9***	-3,4***
Femme	réf.	réf.
Littéraire	-19,0***	-15,4***
Economique	-12,1***	-8,3***
Scientifique	réf.	réf.
Technologique STMG	-34,5***	-32,3***
Autre technologique	-31,5***	-26,9***
Bac professionnel	-44,2***	-39,6***
Très bien	39,9***	23,3***
Bien	32,0***	20,8***
Assez bien	17,8***	12,3***
Passable 1 <sup>er</sup> groupe	réf.	réf.
Passable 2 <sup>e</sup> groupe	-13,3***	-11,4***
Inconnue	9,5***	7,4***
Très favorisée	réf.	réf.
Favorisée	-1,3***	-1,5***
Assez défavorisée	-2,3***	-2,7***
Défavorisée	-2,9***	-3,6***
Non réponse	-3,3***	-6,5***
A l'heure ou en avance	réf.	réf.
En retard d'un an	-5,4***	-3,0***
En retard de plus d'un an	-6,4***	-2,4***
Droit, Sc. Politiques	-12,4***	-4,5***
Economie, AES	-6,5***	-1,8***
Arts, lettres, langues, SHS	réf.	réf.
Sciences-santé	-13,1***	-6,7***
STAPS	1,2***	-1,9***
Psychologie	1,9*	6,1***
Boursier	1,1***	3,2***
Non boursier	réf.	réf.
Parcours aménagés	-6,9***	-4,0***
Parcours « normaux »	réf.	réf.
Allongement loi ORE	-15,8***	-21,0***
Pas très assidus	réf.	réf.
Très assidus	23,9***	38,5***

\* p<0.10, \*\* p<0.05, \*\*\* p<0.01

Lecture : La probabilité que les hommes de la cohorte 2018 passent en 2<sup>e</sup> année en 2019/2020 est environ de 4 points inférieure à celle des femmes, toutes choses égales par ailleurs.

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2018 et à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

de 23 points pour le taux de passage, soit 17 points de moins que pour la cohorte 2018. À l'autre extrémité, les néo-bacheliers ayant eu leur diplôme au rattrapage comblent une petite partie de leur retard sur les mentions « passable » (-11 points pour la cohorte 2019 contre -13 points pour la cohorte 2018). Enfin, les écarts de taux de passage estimés sont aussi moins élevés entre les étudiants en retard dans leur scolarité et ceux qui ont eu ce diplôme à l'heure ou en avance, plus particulièrement pour ceux qui avaient plus d'une année de retard au moment du baccalauréat (-6 points pour la cohorte 2018, -2 points pour la cohorte 2019). En résumé, dans le contexte de la crise sanitaire et de la hausse des taux de passage,

si les inégalités en termes d'origine sociale ont légèrement augmenté, les inégalités pour accéder en 2<sup>e</sup> année de licence, liées au parcours et au niveau scolaire, ont eu tendance à se réduire plus fortement entre les étudiants les mieux et les moins bien placés suivant les différentes caractéristiques considérées (série et mention du baccalauréat, retard dans la scolarité).

### Taux de passage et réussite : prise en compte du nombre d'ECTS acquis

Le passage en L2 à l'issue de la première année de licence ne signifie pas qu'un néo-bachelier a complètement réussi sa

première année. En effet, les étudiants peuvent être acceptés en deuxième année s'ils ont acquis un certain nombre de crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) ou également selon les aménagements dont ils bénéficient dans leurs parcours de formation en licence (loi ORE, césure, semestrialisation, etc.). Ils devront acquérir ultérieurement les crédits ECTS manquants au cours de leur cursus en licence, diplôme qui, une fois obtenu, atteste de l'obtention de 180 ECTS (60 ECTS par année). Les étudiants qui obtiennent l'ensemble des crédits ECTS alloués sur la première année de licence peuvent également décider d'une autre alternative qu'une inscription en 2<sup>e</sup> année de licence, telle qu'une réorientation, à l'université, y compris en L1 dans une autre spécialité, ou dans un autre établissement.

Parmi l'ensemble des néo-bacheliers 2019 par exemple, si plus de 52 % ont validé au moins 60 ECTS lors de leur première année en licence, ils ne sont plus que 48 % à être inscrits en L2 l'année suivante (Figure 11). À l'inverse, 5 % des néo-bacheliers passent en L2 sans avoir validé la totalité des ECTS, 4 % avec entre 30 et 59 ECTS et 1 % avec

moins de 30 ECTS. Les étudiants qui ont validé moins de 30 crédits ECTS représentent au total 38 % de l'ensemble des néo-bacheliers et ceux qui ont validé entre 30 et 59 crédits ECTS environ 10 %. En restreignant la population aux seuls néo-bacheliers inscrits en 3 ans, la part de ceux qui ont validé les 60 ECTS est de 54 %. Ce taux atteint 58 %, soit environ 6 points de plus que l'ensemble des néo-bacheliers 2019, pour les néo-bacheliers inscrits en 3 ans et assidus c'est-à-dire qui ont obtenu au moins une note supérieure à zéro à un examen.

Entre les cohortes 2018 et 2019, la hausse de la réussite en 1<sup>re</sup> année de licence, mesurée par l'acquisition de 60 ECTS, est similaire à celle mesurée par le taux de passage en 2<sup>e</sup> année. Par rapport aux néo-bacheliers 2018, les néo-bacheliers 2019 ont beaucoup plus fréquemment validé 60 crédits ECTS : +9 points pour l'ensemble des néo-bacheliers, +10 points pour ceux inscrits en 3 ans assidus. La part des étudiants qui ont acquis entre 30 et 59 crédits ECTS étant relativement stable entre les cohortes, les néo-bacheliers sont relativement moins nombreux à avoir acquis moins de 30 ECTS, quelle que soit la population considérée.

Afin de mieux appréhender le concept de réussite tout en tenant compte des possibilités d'aménagement de parcours qui se sont développés avec la promulgation de la loi ORE, un nouvel indicateur est proposé : un étudiant sera considéré en situation de réussite lorsqu'il a validé au moins 60 crédits ECTS à l'issue de sa première année ou l'ensemble des unités d'enseignement dans lesquelles il s'est inscrit<sup>2</sup> (Figure 12). Selon cet indicateur, 54 % de l'ensemble des néo-bacheliers 2019 sont en situation de réussite à l'issue de leur première année de licence. C'est +1,8 point de plus par rapport à la seule mesure par les ECTS et +0,7 point de plus par rapport au taux de passage en L2. Parmi ces étudiants, plus de neuf sur dix (91 %) sont inscrits en 2<sup>e</sup> année à la rentrée 2020. Pour les seuls néo-bacheliers inscrits en trois ans et les « inscrits en 3 ans assidus », la part d'étudiants en situation de réussite atteint respectivement 55 % et 59 % (respectivement +1,5 et +1,3 point par rapport à la seule mesure par les ECTS et,

2. Le fait qu'un étudiant a validé l'ensemble des UE auxquelles il s'est inscrit est une information collectée depuis la session 2018.

FIGURE 11 - Situation en 2<sup>e</sup> année selon le nombre d'ECTS acquis par les néo-bacheliers 2018 et 2019 (en %)

		Tous les néo-bacheliers			Inscrits en 3 ans			Inscrits en 3 ans assidus		
		Est en L2	N'est pas en L2	Total	Est en L2	N'est pas en L2	Total	Est en L2	N'est pas en L2	Total
2019	Moins de 30 crédits	1,2	36,9	38,1	1,3	34,3	35,6	1,3	30,5	31,8
	30 à 59 crédits	4,0	5,5	9,5	4,0	5,6	9,6	4,3	6,0	10,3
	60 crédits et plus	48,3	4,1	52,4	49,6	3,2	53,8	53,5	4,5	57,9
	<b>Total</b>	<b>53,5</b>	<b>46,5</b>	<b>100,0</b>	<b>55,0</b>	<b>45,0</b>	<b>100,0</b>	<b>59,1</b>	<b>40,9</b>	<b>100,0</b>
2018	Moins de 30 crédits	0,4	45,9	46,3	0,4	44,7	45,1	0,5	40,2	40,7
	30 à 59 crédits	4,0	6,2	10,2	4,2	6,2	10,4	4,5	6,7	11,3
	60 crédits et plus	40,9	2,6	43,5	41,9	2,6	44,5	45,3	2,8	48,1
	<b>Total</b>	<b>45,4</b>	<b>54,6</b>	<b>100,0</b>	<b>46,5</b>	<b>53,5</b>	<b>100,0</b>	<b>50,3</b>	<b>49,7</b>	<b>100,0</b>

Lecture : En 2019-2020, 52,4 % des étudiants de l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence obtiennent au moins 60 ECTS et 48,3 % sont inscrits en L2 en 2020/2021.

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2019 et à la rentrée 2018, France métropolitaine et DOM

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

FIGURE 12 - Réussite par les ECTS et la validation des UE en 2018 et 2019 (en %)

		Tous les néo-bacheliers			Inscrits en 3 ans			Inscrits en 3 ans assidus		
		Est en L2	N'est pas en L2	Total	Est en L2	N'est pas en L2	Total	Est en L2	N'est pas en L2	Total
2019	validation partielle	4,2	41,6	45,8	4,3	40,4	44,7	4,6	36,2	40,8
	60 crédits/validation totale	49,3	4,9	54,2	50,7	4,6	55,3	54,5	4,7	59,2
	<b>Total</b>	<b>53,5</b>	<b>46,5</b>	<b>100,0</b>	<b>55,0</b>	<b>45,0</b>	<b>100,0</b>	<b>59,1</b>	<b>40,9</b>	<b>100,0</b>
2018	validation partielle	3,9	51,6	55,5	4,1	50,5	54,6	4,4	46,8	51,2
	60 crédits/validation totale	41,4	3,0	44,5	42,4	3,0	45,4	45,9	2,9	48,8
	<b>Total</b>	<b>45,4</b>	<b>54,6</b>	<b>100,0</b>	<b>46,5</b>	<b>53,5</b>	<b>100,0</b>	<b>50,3</b>	<b>49,7</b>	<b>100,0</b>

Lecture : En 2019-2020, 54,2 % des étudiants de l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence sont en situation de réussite et 49,3 % sont inscrits en L2 en 2020/2021.

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2019 et à la rentrée 2018, France métropolitaine et DOM

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

**FIGURE 13 - Mesure de la réussite par le passage en 2<sup>e</sup> année ou les ECTS en 2018 et 2019 (en %)**

	Tous les néo-bacheliers	Inscrits en 3 ans	Inscrits en 3 ans assidus
Cohorte 2019	58,4	59,6	63,8
Cohorte 2018	48,4	49,5	53,2

Lecture : En 2019-2020, 58,4 % des étudiants de l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence sont en situation de réussite au regard de leur passage en L2 ou des crédits ECTS acquis.

Champ : néo-bacheliers entrés en 1<sup>re</sup> année de licence à la rentrée 2018 et à la rentrée 2019, France métropolitaine et DOM

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

+0,3 et +0,1 point par rapport au taux de passage en L2). La réussite des néo-bacheliers 2019, telle qu'appréhendée par cet indicateur, est donc supérieure au taux de passage en deuxième année. Ce n'était pas le cas pour les néo-bacheliers 2018, qu'ils soient inscrits en 3 ans et/ou assidus ou non. On peut aussi considérer qu'un étudiant est en situation de réussite soit parce qu'il est

inscrit en 2<sup>e</sup> année de licence, soit parce qu'il a validé 60 ECTS ou l'ensemble des UE dans laquelle il était inscrit. En combinant ces deux indicateurs de réussite, 58,4 % des néo-bacheliers 2019 sont en situation de réussite à l'issue de leur 1<sup>re</sup> année de licence (Figure 13), soit 5 points de plus qu'en ne retenant que l'inscription en L2 et 4 points de plus qu'avec la réussite mesurée

uniquement par la validation de 60 ECTS (ou l'ensemble des UE dans laquelle il était inscrit). Ce taux s'élève à près de 60 % si on ne prend pas en compte les néo-bacheliers inscrits en licence allongée. Il atteint presque 64 % pour les néo-bacheliers assidus inscrits dans une licence en 3 ans. Il progresse de 10 points entre les cohortes 2018 et 2019, quelle que soit la population retenue, en grande partie du fait des aménagements des conditions de passation des examens dans le contexte de la crise sanitaire.

**Boris Ménard,**  
**MESR-SIES**

#### Encadré : Sources de données

Les données mobilisées dans cette note sont issues du Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE), qui recense les inscrits au 15 janvier de l'année universitaire (SISE Inscriptions) et les diplômés (SISE Résultats). Le champ étudié est celui des néo-bacheliers, qui sont en première année de licence dans les universités publiques françaises aux rentrées 2018 et 2019 (hors inscriptions simultanées en CPGE). Les étudiants inscrits après un redoublement ou une réorientation ne sont pas pris en compte.

Depuis la session 2018, lors de l'enquête sur les résultats des étudiants, des données complémentaires sont remontées pour chaque étudiant, dont son assiduité « forte » (précisant si l'étudiant a obtenu, ou non, au moins

une note supérieure à zéro dans chaque unité d'enseignement (UE) dans laquelle il était inscrit) et la validation – ou non – de l'ensemble des UE dans lesquelles il était inscrit. Ces informations permettent d'affiner la notion d'assiduité et de réussite. Ces données, qui n'étaient pas intégrées telles quelles dans les systèmes d'informations jusqu'à la session 2020, ont nécessité un travail manuel complémentaire pour les établissements et ont donné lieu à quelques redressements statistiques. Ces résultats ont été obtenus pour l'ensemble des néo-bacheliers 2019 entrés en licence à la rentrée 2019 ; le taux de couverture était de 94 % pour des néo-bacheliers 2018.

#### Pour en savoir plus

- Note d'information n° 20.08 « Crédits ECTS et effets de la loi ORE : une première mesure », MESRI-SIES, juin 2020.
- Note d'information n° 20.16 « Réussite et assiduité en 1<sup>re</sup> année de licence : impact de la loi ORE, nouveaux indicateurs », MESRI-SIES, octobre 2020.
- Note d'information n° 21.03 « Parcours des étudiants suivant un aménagement loi ORE », MESRI-SIES, avril 2021.
- Note Flash n° 22.31 « Parcours et réussite en Licence : les résultats de la session 2021 », MESR-SIES, novembre 2022.